

Toulouse-le, 7 mars 2022

Rectorat
Direction des examens et concours
Bureau DEC 5

Dossier suivi par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tel : 05 36 25 71 13
Courriel :
corinne.viguie@actoulouse.fr

Jordi LLORENS (Chef de bureau)
Tel : 05 36 25 71 07
Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE D'ORGANISATION

BTS BIOQUALITE

Session 2022

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le par l'académie de Grenoble le mercredi 26 janvier 2022.

CENTRES D'EXAMENS

Lycée Beauregard – Villefranche de Rouergue
ENILIA – Surgères
Lycée Albert Einstein – Bagnols sur Cèze
Lycée Honoré de Balzac – Castelnau le Lez
Lycée Bernard Palissy - Agen
Lycée Sidoine Apollinaire – Clermont Ferrand
Lycée général et technologique la Borde Basse – Castres

Nombre de candidats inscrits : 90

I CALENDRIER DES EPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES	E.21 MATHÉMATIQUES	Lundi 16 mai 2022 - 14h00 à 16h00
	E3 MANAGEMENT DE LA QUALITE	Mardi 7 juin 2022 - 14h00 à 18h00
	E4 BIOEXPERTISE AU SERVICE DE L'ORGANISME	Mercredi 8 juin 2022 - 14h00 à 18h00
ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	E1 Langue vivante Anglais	CCF pour les candidats des établissements habilités Epreuve ponctuelle pour les autres candidats. Déterminé par chaque académie (Du 19 au 21 avril 2022 pour l'académie de Toulouse)
	E22 PHYSIQUE-CHIMIE	Le lundi 2 juin 2022 à 9h00
	E5 Pratiques opérationnelles de la qualité	CCF pour les candidats des établissements habilités Epreuve ponctuelle pour les autres candidats. Entre le lundi 30 mai et le vendredi 3 juin 2022
	E6 Relations et communications professionnelles	Entre le lundi 13 et le vendredi 17 juin 2022

NB : les candidats de la métropole et de la Réunion ne peuvent quitter la salle avant la fin de la 3^{ème} heure de chacune des épreuves de 4 heures et avant la fin des épreuves de 2 heures.

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Avant le vendredi 10 juin 2022 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Rectorat de Toulouse Direction des Examens et Concours CS 87703 31077 TOULOUSE cedex 4
RÉSULTATS		
Le lundi 27 juin 2022	à partir de 18 h 00	Sur le site académique du Rectorat de Toulouse www.ac-toulouse.fr

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades : Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement.	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS).
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements.	Semaine du 11 au 15 avril 2022.
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).	Semaine du 11 au 15 avril 2022.

II REPARTITION DES CANDIDATS PAR ACADEMIE

ORIGINE	BORDEAUX	TOULOUSE		POITIERS	MONTPELLIER		CLERMONT-FERRAND
	Lycée Bernard Palissy	Lycée agricole Beauregard	Lycée Borde Basse	ENILIA CFPPA & CFA	Lycée Agricole H.de Balzac	Lycée Albert Einstein	Lycée Sidoine Apollinaire
	AGEN	VILLEFRANCHE	CASTRES	SURGERES	CASTENAU-LE-LEZ	BAGNOLS SUR CEZE	CLERMONT-FERRAND
Scolaires ou apprentis	10	11	25	7	5	9	22
Individuel 31			1				
Total candidats : 90	10	11	26	7	5	9	22
<u>E6 – Relations et communication professionnelles</u>							
Soutenance de projet 89 cdt	10	11	25 + 1 Indiv.	7	4	9	22

III EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

L'évaluation se déroule sous la forme ponctuelle pour les établissements non habilités au CCF et pour les candidats individuels.

La définition de l'épreuve ponctuelle est identique à celle des deux situations d'évaluation en CCF et se divise en deux parties :

- Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation (écoute et restitution écrite ou orale des informations),
- Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes, assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – **anglais, espagnol** - auront lieu **du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022** les centres sont (à définir).

VI E.6 – RELATIONS ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES

Soutenance de projet

Lycée BEAUREGARD VILLEFRANCHE DE ROUERGUE 11 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00
ENILIA SURGERES 7 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00
Lycée BORDE BASSE CASTRES 25 candidats + 1 candidat individuel	Du lundi 13 juin au mercredi 15 juin 2022 9h00 à 12h00
Lycée SIDOINE APOLLINAIRE CLERMONT FERRAND 22 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00
Lycée ALBERT EINSTEIN BAGNOLS SUR CEZE 9 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00
Lycée HONORE de BALZAC CASTELNAU LE LEZ 4 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00
Lycée BERNARD PALISSY AGEN 10 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00

Pour les candidats :

Les projets devront être déposés auprès des DDFPT avant le **mercredi 11 mai 2022**. Le candidat remettra trois exemplaires de son dossier : un fichier de présentation au format PDF, ainsi que l'extension d'origine, que le stagiaire présentera le jour de l'épreuve. Aucun autre support ne sera accepté par le jury. Les DDFPT déposeront ces dossiers sur la plateforme TRIBU pour être communiqué aux membres du jury **le mercredi 18 mai 2022 au plus tard** accompagné de la grille d'évaluation.

Pour l'épreuve U61 Soutenance de projet : une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations.

VII EPREUVE FACULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe 8) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 est associée à l'épreuve E6 - Soutenance de projet

VIII CERTIFICATION PIX

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

La certification obligatoire en anglais, instaurée au BTS par le décret no 2020-398 du 3 avril 2020, est reportée à la session **2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers-temps : supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

- ▶ Les convocations des candidats seront établies par mes services. Les convocations une fois générées seront déposées simultanément sur l'espace candidat et sur le CYCLADE établissement.
- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Matériel candidat :

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 donc applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

- Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

- Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, depuis la session 2020.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

1.2 Information sur la note NV

Extrait des nouvelles directives (arrêté du 22/7/2008 paru dans le JO du 8.8.2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV) : « La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé... En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une situation suivante est constatée :

Absence de dépôt de dossier, absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen, durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen et documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet »

XIV RELEVÉ DE NOTES ET DIPLÔMES

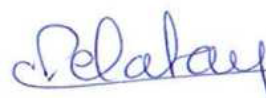
Les relevés de notes seront désormais mis à disposition sur l'espace personnel des candidats sur **Cyclades**.

► **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services courant octobre 2022.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN